



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mme DERAIS, Mr CHAMPION, , Mr HUGON, Mr COCHARD, Mme LINCKER - Mr LEMAIRE - Mr VIVET, Mme DURAND, Mme GROHANDO, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : néant

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 - ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur autorisation du conseil municipal, il peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dont le détail est joint en annexe.
- s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2020 de la commune afin de couvrir ces dépenses.

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
Art. 2041582 - Prog. 21507	ENFOUISSEMENT RESEAUX (<i>paiement sur 2 exercices budgétaires : 30 % en année N et 70 % en année N+1</i>)	21 240,00 €

Art. 21538 Prog. 21507	ENFOUISSEMENT RESEAUX - travaux génie civil de communications électroniques - <i>(paiement sur 2 exercices budgétaires : 30 % en année N et 70 % en N+1)</i>	27 000,00 €
Art. 2111 Prog. 21469	TERRAIN <i>Terrain Blot - 2930 m2 x 4 € le m2- notaire 1600 €</i>	13 320,00 €
Art. 2121 Prog. 21508	PLANTATIONS	300,00 €
Art. 2121 Prog. 21506	SENTE PIETONNE ROUTE D'AUTHON (Rosiers)	2 500,00 €
Art. 21318 - Prog. 21509	SALLE DES FETES Eclairage dalles led	4 560,00 €
Art. 2115 - Prog. 21504	ACHAT TERRAINS - BATIMENTS Achat terrains bâtis	61 250,00 €
Art. 2138 - Prog. 21504	ACHAT TERRAINS - BATIMENTS Achat bâtiments	117 200,00 €
Art. 2183 - Prog. 21510	MATERIEL INFORMATIQUE	3 000,00 €

2 - ECLAIRAGE INTERIEUR SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente le devis du projet de l'installation du nouvel éclairage intérieur de la salle des fêtes par des dalles LED, afin de réaliser des économies d'énergie.

Le coût est estimé à 3507,20 € H.T. soit 4 208,64 € T.T.C..

A l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le projet d'installation de dalles LED pour l'éclairage intérieur de la salle des fêtes afin de réduire la consommation énergétique
- Accepte le devis de Monsieur Romain CHAUDUN d'un montant de 4.208,64 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et régler la facture.

3 - TRANSFERT JURIDIQUE DES EMPRUNTS ET SIGNATURE D'AVENANTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que

Vu le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020

Considérant le transfert des actifs liés aux compétences eau et assainissement et leurs financements qui seront constatés par PV de transferts

Pour assurer la continuité de gestion, il convient de transférer les emprunts contractés par la commune de LA BAZOCHE-GOUET au 1^{er} janvier 2020 à l'EPCI (Communauté de Communes du Grand CHATEAUDUN) par délibérations concordantes, afin que le remboursement des échéances soit réalisé par l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Organismes prêteurs	Désignation biens financés	N° contrat	Montant du contrat	Reprise	Capital restant dû au 01/01/2020
----------------------------	-----------------------------------	-------------------	---------------------------	----------------	---

CAISSE D'EPARGNE	Création d'une unité de traitement des eaux usées	0900311	550 000,00 €	Totale	397 857,70 €
CAISSE DES DEPOTS	Création et réhabilitation de réseaux d'assainissement	91606	720 000,00 €	Totale	720 000,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le transfert juridique des emprunts mentionnés ci-dessus à l'EPCI (Communauté de Communes du Grand CHATEAUDUN)
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document y afférent

4 - DIAGNOSTICS – MAISON 43 RUE DU GENERAL LECLERC

Monsieur le Maire présente le devis de L.R.B. de MAUVES-SUR-HUISNES (61400) pour la réalisation de diagnostics (performance énergétique, amiante, électricité, plomb, pollution) sur le bâtiment situé 43 rue du Général Leclerc, d'un montant de 438,00 € T.T.C..

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve la réalisation de diagnostics sur le bâtiment situé 43 Rue du Général Leclerc
- accepte le devis de L.R.B. de MAUVES-SUR-HUISNE d'un montant de 438,00 € T.T.C.

5 - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé Rue des Fosses, Ruelle de la cour des Granges, Routes d'Authon et du Gault à LA BAZOCHE-GOUEY, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2020.

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

1. Exécution des travaux :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	Coût estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		Collectivité	
Distribution publique d'électricité BT et Eclairage public (Article L5212-26 du CGCT)	Enfouissement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	0,00 €				
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	182 000,00 €				
	Eclairage public	ENERGIE Eure-et-Loir	54 000,00 €				
SOUS TOTAL 1			236 000,00 €	70%	165 200,00 €	30%	70 800,00 €
Distribution publique d'électricité - autres travaux (Article L5212-26 du CGCT)	Renforcement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	0,00 €	100%	0,00 €	0%	0,00 €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir	0,00 €	100%	0,00 €	0%	0,00 €
SOUS TOTAL 2			0,00 €		0,00 €		0,00 €
Communications électroniques	Terrassements, chambres de tirage, fourreaux	Collectivité*	75 000,00 €	0%	0,00 €	100%	75 000,00 €
TOTAL GENERAL			311 000,00 €		165 200,00 €		145 800,00 €

**Les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet d'une convention particulière préalable au lancement des travaux entre la collectivité et ORANGE. La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir.*

2. Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200,00 €

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2020, et **s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **s'engage** à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- **opte** pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à ENERGIE Eure-et-Loir :
 - ☐ acompte de 30% sur une production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service) suivi du paiement du solde dès réception des travaux.
 - ☒ **versement réparti sur 2 exercices budgétaires (solde en 2021).**
- **s'engage** à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200,00 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

- **prend acte** de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 4 315,95 € à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.

6 - ADHESION A LA COMPETENCE « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » DEVELOPPEE PAR ENERGIE EURE-ET-LOIR

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIE Eure-et-Loir habilitant celui-ci à mettre en place et organiser, à la demande de ses membres et en leur lieu et place, un service comprenant la création , l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Vu les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir,

Considérant qu'ENERGIE Eure-et-Loir est à l'origine d'un maillage du département en infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'adhésion de la commune à la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » développée par ENERGIE Eure-et-Loir pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures publiques de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif à compter du 1^{er} mars 2020
- Accepte sans réserve les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » arrêtées par ENERGIE Eure-et-Loir
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet
- S'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir les participations financières dues en application des conditions administratives, techniques et financières pour l'exercice de la dite compétence approuvées par la présente délibération
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes à son budget et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues à ENERGIE Eure-et-Loir.

7 - AMORTISSEMENT – SUBVENTION D'EQUIPEMENT – MAISON DE SANTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que les subventions d'équipement qui financent des installations sont amortissables.

Une subvention de 20 650,00 € sera réglée à ENERGIE Eure-et-Loir pour les travaux d'éclairage public du parking de la maison de santé communale.

A la majorité (Mme GROHANDO s'est abstenue) le conseil municipal décide

- d'amortir la subvention versée à ENERGIE Eure-et-Loir de 20 650,00 € pour les travaux d'éclairage public du parking de la maison de santé communale (N° inventaire 4SUBV201158201)
- de fixer la durée de l'amortissement à 20 ans
- que l'amortissement sera linéaire – pour un paiement réalisé en année N, l'amortissement commencera à compter de l'année N+ 1

8 - APPEL A PROJETS « BOURG CENTRE » - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR, L'ETAT, LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL-DE-LOIRE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la nouvelle politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres » ;

Vu la note d'intention de la Commune de LA BAZOCHE-GOUEY en date du 02 mars 2019,

Vu les différentes études et réflexions menées par la Commune sur son territoire ;

L'État, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires ont initié ensemble une démarche visant à stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres. Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales et vise ainsi à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés.

Pour, d'une part, assurer un maillage équilibré du territoire eurélien et ainsi éviter une fracture entre les espaces ruraux et les territoires urbanisés ou situés dans les franges franciliennes et d'autre part, améliorer la cohérence des politiques publiques en termes d'aménagement et de développement économique dans un contexte de redressement des finances publiques, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Banque des territoires ont décidé de faire converger leurs efforts en faveur des initiatives de proximité et des investissements à destination des territoires.

Les partenaires s'entendent pour multiplier les approches à 360 degrés de l'ensemble des problématiques d'un « bourg-centre », donner leur pleine mesure aux complémentarités villes-campagnes, renforcer l'armature des « bourgs-centres » qui sont au cœur des bassins de vie.

Ensemble, ces partenaires encouragent la réalisation de projets structurants qui concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Euréliens et celle des entreprises, en articulant de manière cohérente leur soutien aux communes « bourgs-centres », aux établissements publics et coopération intercommunale (EPCI), aux particuliers et aux bailleurs sociaux à travers la mise en œuvre d'un dispositif adapté et efficace, dans le respect des compétences de chacun prévues par les textes.

L'ambition consiste ainsi à mettre en place une stratégie départementale de soutien au développement des territoires pour les prochaines années, reconnue et portée par l'ensemble des partenaires et ciblée plus particulièrement sur les communes « bourgs-centres ».

Suite à l'appel à projet, la commune de LA BAZOCHE-GOUET au vu de sa vision stratégique de développement de territoire et de l'engagement d'un certain nombre de projets structurants en matière de redynamisation du cœur de ville, a été retenue pour bénéficier d'un conventionnement au titre des programmes d'investissement par le comité de pilotage partenarial du 11 juin 2019.

Dans ce contexte, le projet de territoire, ainsi que les axes stratégiques ont été consolidés en cette fin d'année 2019 à partir des études menées par la commune et de l'apport en ingénierie du Département. Le projet de territoire est donc finalisé : les axes stratégiques ont été définis et les projets identifiés. Cependant, leur déclinaison opérationnelle sous formes de fiches projets et d'un tableau de programmation financière doit encore faire l'objet d'échanges entre la commune et les partenaires du protocole.

Toutefois, Monsieur le Maire explique que, pour franchir une étape importante dans la mise en œuvre de ce partenariat, il y a lieu de signer le protocole avec les quatre partenaires cités ci-avant. Ce protocole rappelle notamment l'objet du partenariat, l'économie générale du dispositif, les modalités des soutiens des partenaires au financement du projet global, la gouvernance, les modalités des dépôts et d'instruction des projets.

L'article III indique les axes stratégiques retenus pour le territoire et les projets identifiés qui font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe 1 « projet de territoire ».

Ce protocole devra être complété par les fiches projets, et le tableau de programmation financière qui seront présentés sous formes d'annexes afin de constituer la convention territoriale du « bourg centre » de proprement dite.

Une fois validée par l'ensemble des partenaires du dispositif « action bourgs centres en Eure-et-Loir » en début d'année 2020, ces deux annexes seront alors soumises lors d'un prochain Conseil municipal pour émergence de la convention finale.

Ce protocole est établi pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de protocole « bourg centre », tel qu'annexé à la présente délibération étant précisé qu'il sera complété ultérieurement par les fiches projets et le tableau de programmation financière des projets qui se présenteront sous formes d'annexes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à signer tous documents relatifs à son exécution.

9 - DEMANDE DE SUBVENTION – DSIL – DETR – OPERATIONS DE SECURITE – AMENAGEMENT CENTRE BOURG – TRANCHE 2

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du bourg – tranche 2 concernant la voirie, les espaces verts, la sonorisation, et la démolition de maisons Rue Jean Moulin et Rue du Général Leclerc pour la création de parkings.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention

- auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) du contrat de ruralité du Syndicat du Pays Dunois pour un montant de 90.000,00 €.
- Auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 90 000,00 €

- Auprès du département au titre des opérations de sécurité pour un montant de 30 000,00 €

Le plan de financement est le suivant :

<u>DEPENSES H.T.</u>		<u>RECETTES</u>	
Voirie	637 404,00 €	DETR 2020	90 000,00 €
Espaces Verts	44 551,00 €	DSIL 2020	90 000,00 €
Sonorisation centre bourg	15 000,00 €	Sécurité (Amendes police)	30 000,00 €
Démolition pour création parkings	100 000,00 €	Autofinancement 35 % du coût des travaux (*)	278 934,25 €
TOTAL	796 955,00 €	TOTAL	488 934,25 €
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	308 020,75 €
		CONSEIL REGIONAL	
TOTA	796 955,00 €		796 955,00 €

() l'autofinancement des 35 % du coût des travaux H.T. (278 934,25 €), et éventuellement des travaux imprévus estimés à 10 % du coût total H.T. des travaux (79 695,50 €) seront financés par les fonds propres de la commune et d'un emprunt en fonction des besoins.*

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet aménagement du centre bourg – Tranche 2 – selon le plan de financement prévu ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DSIL du contrat de ruralité du syndicat du Pays Dunois et au titre de la DETR et auprès du département au titre des opérations de sécurité
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

10 – EXTENSION DES NUMEROTATIONS DE RUES – AJOUT D'UN LIEUDIT

Monsieur le Maire présente le projet de numérotation de rues, et il est nécessaire de prévoir une extension des rues suivantes :

- Avenue de Verdun (côté impair du n° 33 au n° 37) (côté pair du n° 34 au n° 44) anciennement lieudit « La Chapelle des Bois »
- Rue de la Guinette (côté impair n° 25 – 25bis) anciennement lieudit « Trompe Souris »
- Rue de la Guinette (côté impair n° 29 – 29bis) (côté pair 38-40) anciennement lieudit « Bel Air »
- Rue Sainte Hélène (côté pair 1 à 11) anciennement lieudit « Sainte Hélène »
- Rue des Fraîches (côté impair du n° 1 au n° 27) (côté pair du n° 02 au n° 16) intégrant et annulant la Rue du Lotissement des Fraîches.

En campagne il est nécessaire de créer le lieudit « Les Petites Brizardières » (parcelle cadastrée ZL 56) à côté du lieudit « Les Brizardières » afin d'éviter les confusions dans la distribution du courrier.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve

- L'extension de l'Avenue de Verdun
- L'extension de la Rue de la Guinette
- La création de la Rue de Sainte Hélène
- L'extension de la Rue des Fraîches et l'annulation de la Rue Lotissement Les Fraîches
- La création du lieudit « Les Petites Brizardières » à côté du lieudit « Les Brizardières ».

Le service du cadastre sera informé.

11 – PARTICIPATION MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la reprise de la compétence scolaire les agents de la CDC du Grand Châteaudun bénéficiaient de la participation de la collectivité à la mutuelle prévoyance (maintien de salaire). Pour les agents de la commune il n'y avait pas de participation.

Pour conserver l'avantage acquis par les agents de la CDC, et pour que tous les agents qui adhèrent au contrat collectif en bénéficient, il faudra voir les modalités de mise en place de cette participation.

12 - SUPPRESSION DE 1000 M2 D'ESPACE BOISE CLASSE – ROUTE DES AUTELS

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la zone artisanale « La Forêt ». Une entreprise de vente et réparations de matériels agricoles et la CUMA de « LA POINTE » souhaitent s'installer sur ce terrain, ce qui créera 16 nouveaux emplois sur notre commune.

Aucun accès n'existe actuellement. Il y a deux possibilités pour accéder sur cette parcelle

- déboiser pour un accès direct sur la route des Autels RD 13¹
- créer un accès sur le chemin rural à l'arrière du terrain.

La « boucle à vélo » passe sur le chemin rural, et il n'est pas envisageable, pour des raisons de sécurité de laisser circuler sur le même chemin des engins agricoles, des véhicules et des piétons et cyclistes.

L'entrée de cette zone se fera donc par accès direct sur la Route des Autels RD 13¹ pour cela il convient de déboiser une surface de 1000 m2, classée en zone Espaces Boisés Classés dans le PLU de la commune. La commune s'engage à replanter le double de la surface d'Espaces Boisés Classés supprimée, soit 2000 m2. Cette plantation se fera en bordure du chemin rural afin d'isoler visuellement la voie cyclable de la zone artisanale, et ainsi compenser la perte de biodiversité engendrée.

Selon le code de l'urbanisme, la suppression d'un EBC soit se faire via la révision du PLU de la commune. Or, le Plu Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Grand Châteaudun étant prescrit et en cours d'élaboration, aucune révision de document d'urbanisme ne peut être engagée. Seule la procédure de déclaration d'intérêt général permettrait d'atteindre l'objectif recherché.

A l'unanimité, le conseil municipal

- demande à Monsieur le Président de la CDC de bien vouloir engager la procédure de déclaration d'intérêt général afin de rendre possible le déboisement d'un EBC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

13 - DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire présente le projet de la bibliothèque municipale qui souhaite

- proposer un accès libre à l'informatique
- pérenniser et développer l'activité baby-lecture
- réactualiser le rayon de livres documentaires

Il informe le conseil qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant

<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
------------------------	------------------------

Ordinateur	909,19 €	Commune 30 %	872,76 €
Ouvrages pour les 0-3 ans	700,00 €	Conseil Départemental 70 %	2 036,43 €
Documentaires jeunes et adultes	1 300,00 €	/	/
TOTAL	2 909,19 €	TOTAL	2 909,19 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le projet de la bibliothèque municipale
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

14 - DEMANDE DE SUBVENTION – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – ANIMATION

Monsieur le Maire présente le projet d'animation de la bibliothèque municipale «Balades contées au fil de l'Yerre » du 15 au 21 juin 2020.

Ce projet mobilisera de nombreux partenaires financiers (Le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional du Perche, la Commune) et de nombreux acteurs locaux (l'école, AAPPMA « Les Carpes Dorées », Noémie SANSON une conteuse).

Le plan de financement sera le suivant

DEPENSES T.T.C.		RECETTES	
Création balades contées tout public et scolaires	3 630,00 €	Commune LA BAZOCHE-GOUET	1 089,00 €
		Parc Naturel Régional du Perche	1 452,00 €
		Conseil Départemental Eure-et-Loir	1 089,00 €
TOTAL	3 630,00 €	TOTAL	3 630,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve le projet d'animation proposé par la bibliothèque municipale « Balades contées au fil de l'Yerre » du 15 au 21 juin 2020
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette animation.

15 - MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE – AVENANT N° 01

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque communale. En effet les horaires d'ouverture au public vont être modifiés. A compter du 1^{er} février 2020 la bibliothèque communale sera ouverte le jeudi matin de 11 h 00 à 12 h 00.

A compter du 1^{er} février 2020 les horaires d'ouverture seront les suivants :

<u>JOURS</u>	<u>MATIN</u>	<u>APRES-MIDI</u>
☐ LUNDI	/	/
☐ MARDI	/	/
☒ MERCREDI	/	14 H 30 – 17 H 00

☒ JEUDI	11 H 00 – 12 H 00	/
☐ VENDREDI	/	/
☒ SAMEDI	09 H 30 – 12 H 00	/

A l'unanimité, le conseil municipal

- approuve les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} février 2020
- accepte la modification du règlement intérieur, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 01

16 – COMPTE-RENDU COMMISSION ACCTS

Monsieur LEGRAND fait le compte-rendu de la réunion de la commission Animations Cérémonies Culture Tourisme et Sport. Il communique les dates des prochaines animations

- 30 mai – « ARTS EN SCENE » concert gratuit proposé par le Conseil Départemental « Frappe à ma porte » de La Maladroite
- 14 juin – concert de jazz – Ecole de musique de la CDC du Grand Châteaudun
- du 15 au 21 juin 2020 Balades contées en partenariat avec la bibliothèque, l'école, l'APPMMA Les Carpes Dorées, le feu de saint Jean.

Monsieur LEGRAND a pris contact avec CINE-OFF pour éventuellement proposer des séances de cinéma.

17 - CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire informe que pour un besoin au secrétariat de mairie, suite à un départ en retraite d'un agent, il convient de recruter pour assurer le travail du secrétariat et de l'agence postale, et toutes les missions pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat.

Monsieur le Maire présente le dispositif du Parcours Emploi Compétences qui a pour objet l'insertion professionnelle de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif concerne, notamment, les collectivités territoriales et prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 %.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Poste d'adjoint administratif : au secrétariat, dont les missions sont détaillées dans la fiche de poste (accueil du public – courrier – communication - état civil – cimetière – élections – logements – facturation – classement archivage)
- Contrat d'une année du 17 février 2020 au 16 février 2021
- Durée hebdomadaire : 24 heures
- Rémunération smic (10,15 € au 01/01/2020).

A l'unanimité, le conseil municipal

- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :
 - Un poste d'adjoint administratif pour le secrétariat de mairie, d'une durée d'une année du 17 février 2020 au 16 février 2021, pour 24 heures hebdomadaires, avec une rémunération au SMIC brut horaire à 10,15 €.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, signature du contrat, convention, et tous les autres documents relatifs à cette embauche.

18 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAMPION fait le compte-rendu de la commission de voirie.

Madame DURAND demande si au terrain de jeux à côté de la halle la pose de poteaux en bois est prévue pour sécuriser les jeux.

Elle fait le bilan du 1^{er} marché de Noël qui a été une réussite. Opération à renouveler.

Madame DERAIS évoque les problèmes de sécurité pour l'entrée de l'accueil de loisirs Route d'Authon

Monsieur VIVET précise que les rideaux sont en cours d'installation à la halle.

Madame GROHANDO invite les membres du conseil municipal à une réunion prévue le 07 février à la salle des fêtes à 18 h 30 sur le thème des éoliennes.

Monsieur LEGRET précise que le store du gîte sera livré et installé le lundi 20 février. Pour les plantations sur le terrain autour de la Chapelle des Bois, les porte-greffes seront livrés prochainement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,